
**COMPTE RENDU DU 06 AVRIL 2021 A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
"COEUR DU VAR"**

PRESENTS :**BESSE** : Eric COLLIN - Hervé RASTEGUE**CABASSE** : Michelle SARDAILLON**LE CANNET DES MAURES** : Jean-Luc LONGOUR - Christine MORETTI - André DEL PIA - Valérie VESCOVI**CARNOULES** : Christian DAVID - Christophe CORTES - Stéphanie GIACCHI**FLASSANS SUR ISSOLE** : Jean-Louis PORTAL - Aude BODY - Franck GUALCO**GONFARON** : Thierry BONGIORNO - Viviane GASTAUD - Paul CAIRE - Sophie BETTENCOURT AMARANTE**LE LUC** : Dominique LAIN - Elisabeth MARIOTTINI - Jean-Michel DRAGONE - Pierre BEDRANE - Véronique BOULANGER - Philippe ICKE - Nathalie NIVIERE - Martine WAGNER**LES MAYONS** : Michel MONDANI**PIGNANS** : Fernand BRUN - Carole OLIBE - Jean SANTONI - Fabienne SCOTTO**PUGET VILLE** : Catherine ALTARE - Jean-Pierre ROUX - Marie-Laurence FLOCH MALAN**LE THORONET** : Marjorie VIORT - Franck GEOFFROY**POUVOIRS – EXCUSES****BESSE** : Marie-Paule MARTINELLI pouvoir à Eric COLLIN**CABASSE** : Yannick SIMON pouvoir à Thierry BONGIORNO**LE LUC** : Sandrine ROGER pouvoir à Jean-Michel DRAGONE

Geoffrey DAVID pouvoir à Martine WAGNER

PUGET VILLE : Céline FERRARO pouvoir à Jean-Pierre ROUX

Nombre de membres en exercice : 40

Nombre de membres présents : 35 - Nombre de membres représentés : 5

Présents ou représentés : 40 - Quorum atteint

AUTRES PARTICIPANTS**Christian GERARD** Directeur Général des Services Communauté de Communes**Aude LAROCHE** Directrice Générale Adjointe Communauté de Communes

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17H10.

Thierry BONGIORNO, 1^{er} vice-président, souhaite la bienvenue aux conseillers communautaires.

En préambule, il informe le conseil communautaire de l'état de santé de **Yannick SIMON**, Président. Ça suit son cours. Il a encore besoin d'oxygène. Il reprendra ses fonctions progressivement à partir du 19 Avril 2021.

L'ensemble des conseillers communautaires ont reçu l'intégralité du dossier par voie dématérialisée dans les délais réglementaires.

Thierry BONGIORNO, 1^{er} vice-président, présente aux conseillers communautaires **Nicolas HERSKOVITS**, le nouveau responsable des finances de Cœur du Var.

1. ADMINISTRATION

1.1 Désignation du Président de séance

Yannick SIMON, Président, étant empêché, il convient de désigner le Président de séance du conseil communautaire du 06 Avril 2021.

Les articles L2121-15 et L5211-1 du CGCT prévoient « *En cas d'absence, de suspensions, de révocation ou tout autre empêchement, le Président est provisoirement remplacé, dans la plénitude de ses fonctions, par un vice-président pris dans l'ordre des nominations* ».

En l'occurrence pour la Communauté de Communes Cœur du Var, le 1^{er} vice-président est **Thierry BONGIORNO**.

Il est donc demandé au conseil communautaire de désigner **Thierry BONGIORNO**, président de séance pour le conseil communautaire du 06 Avril 2021.

Le conseil communautaire propose :

- **De désigner Thierry BONGIORNO, Président pour la séance du conseil communautaire du 06/04/2021.**

Pour : 40	<u>VOTE</u> Contre : 0	Abstention : 0
PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE		

1.2 Adoption du compte rendu de la réunion du 23/03/2021

Le compte rendu du Conseil Communautaire du 23 Mars 2021 a été adressé aux conseillers communautaires.

Thierry BONGIORNO, 1^{er} vice-président, demande s'il y a des remarques. En l'absence de remarques il le soumet au vote.

Pour : 40	<u>VOTE</u> Contre : 0	Abstention : 0
PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE		

1.3 Désignation du secrétaire de séance

Conformément au code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la désignation d'un secrétaire de séance.

Selon la règle adoptée, le secrétaire est désigné à tour de rôle par commune.

Le 1^{er} Vice-Président propose Marjorie VIORT.

Pour : 40	<u>VOTE</u> Contre : 0	Abstention : 0
PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE		

1.4 Désignation d'un président pour les comptes administratifs 2020 Budget principal et Budgets annexes

Lors du vote du compte administratif, le Président se retire de la séance.

Le tribunal administratif de Nancy dans un arrêt de 17 Octobre 2017, a annulé la délibération d'une commune sur le compte administratif au motif que le Président de séance en remplacement n'avait pas été élu avant l'examen du conseil administratif.

A cet effet, la séance du conseil communautaire comportant l'adoption de 4 comptes administratifs, il convient de désigner le Président de séance lors de l'examen des comptes administratifs.

Le président propose de désigner le 2^{ème} vice-président élu, en l'occurrence **Marjorie VIORT**.

Monsieur le 1^{er} Vice-Président propose au conseil communautaire :

- **De désigner Marjorie VIORT, Présidente de séance, pour les délibérations relatives aux comptes administratifs 2020 du budget principal et des budgets annexes.**

Pour : 40	<u>VOTE</u> Contre : 0	Abstention : 0
PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE		

2. FINANCES

2.1 Budget principal

Christian GERARD, DGS, présente au conseil communautaire les éléments du budget principal.

2.1.1 Adoption du compte de gestion 2020

Le compte de gestion 2020 dressé par le receveur syndical est conforme au compte administratif 2020 et n'appelle aucune réserve ni observation de sa part.

Le conseil communautaire déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Pour : 40	<u>VOTE</u> Contre : 0	Abstention : 0
PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE		

2.1.2 Adoption du compte administratif 2020

1- Les résultats 2020

Fonctionnement

	REALISE
DEPENSES	9 662 085.76 €
RECETTES	11 208 081.25 €
RESULTAT	1 545 995.49 €

Les recettes supplémentaires **+266 600€** proviennent :

- De rôles supplémentaires et complémentaires de fiscalité : **+95 500€**
- Des prestations de service CAF (2019 et 2020) et coordination : **+94 000€**
- De la taxe de séjour : **+49 000€**
- Solde subvention agence de l'eau transfert : **+40 000€**
- De la dotation d'intercommunalité : **+27 000€**

Le résultat de fonctionnement 2020 sera ventilé de la manière suivante :

- **397 000€** resteront en fonctionnement (297 188€ en 2019)
- **1 148 995,49€** seront affectés à l'investissement

Investissement

	REALISE	RAR 2020	TOTAL 2020
DEPENSES	4 254 302,80 €	890 144,50 €	5 144 447,30 €
RECETTES	3 848 274,48 €	3 129 095,31 €	6 977 369,79 €
RESULTAT	-406 028,32 €	2 238 950,81 €	1 832 922,49 €

2- L'analyse financière

- L'évolution des RRF et des DRF

	2016	2017	2018	2019	2020
R.R.F.	3 828 761	4 028 502	4 961 325	6 742 148	6 848 879
évolution en %		5,2%	23,2%	35,9%	1,6%

	2016	2017	2018	2019	2020
D.R.F.	3 021 104	3 399 027	3 629 938	5 333 265	5 373 992
évolution en %		12,5%	6,8%	46,9%	0,8%

	2016	2017	2018	2019	2020
EFFET DE CISEAU					
évolution en %		-7,3%	16,4%	-11,0%	0,8%

- Les ratios, l'épargne et l'endettement

Ratios d'épargne	2016	2017	2018	2019	2020	Moyenne GFP 2018
Epargne brute	807 657	629 475	1 331 387	1 408 883	1 474 887	
taux d'épargne brute	21,1%	15,6%	26,8%	20,9%	21,5%	17,9%
Remboursement capital de la dette	85 081	86 671	100 726	102 136	205 139	
Remboursement capital de la dette nouvelle	0	0	0	0	0	
Epargne nette	722 576	542 804	1 230 661	1 306 747	1 269 748	
taux d'épargne nette	18,9%	13,5%	24,8%	19,4%	18,5%	9,9%

Ratios d'endettement	2016	2017	2018	2019	2020	Moyenne GFP 2018
Encours de la dette au 31/12 (A)	810 087	809 416	708 691	606 555	1 886 416	
R.R.F (B)	3 828 761	4 028 502	4 961 325	6 735 020	6 848 879	
Taux d'endettement (A/B)	21,2%	20,1%	14,3%	9,0%	27,5%	55,5%
Epargne brute(C)	807 657	629 475	1 331 387	1 408 883	1 474 887	
Capacité de désendettement (A/C)	1,0	1,3	0,5	0,4	1,3	4,6

3- Les taux d'imposition

- TH : 1.51%
- FB : 1.46%
- FNB : 7.19%
- CFE : 30.95%

4- Les effectifs

Au 31/12/2020, 36,5 agents sont comptabilisés au sein du budget principal de la communauté de communes cœur du var. Ils se répartissent de la manière suivante :

- 34 titulaires dont :
 - o 8 agents de catégorie A
 - o 5 agents de catégorie B
 - o 21 agents de catégorie C
- et
- 2,5 non titulaires
- 6 non titulaires

Thierry BONGIORNO, 1^{er} vice-président, s'étant retiré de la salle, Marjorie VIORT, vice-présidente propose au conseil communautaire :

➤ **D'adopter le compte administratif pour l'exercice 2020.**

Pour : 38	VOTE Contre : 0	Abstention : 0
PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE		

2.1.3 Affectation du résultat de fonctionnement 2020

Le résultat de fonctionnement 2020 s'élève à 1 545 995,49€.

L'affectation est la suivante :

- **397 000€** resteront en section de fonctionnement
- **1 148 995,49€** seront affectés à la section d'investissement article 1068

Monsieur le 1^{er} Vice-Président propose au conseil communautaire :

- **D'affecter 1 148 995,49€ à la section d'investissement du budget principal article 1068.**

Le solde, 397 000€ reste en section de fonctionnement.

Pour : 40	<u>VOTE</u> Contre : 0	Abstention : 0
PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE		

2.1.4 Adoption du budget primitif 2021

1- Le contexte réglementaire

A) Au niveau mondial

Une pandémie mondiale qui se poursuit en 2021 avec pour conséquence :

- Une chute record de l'activité économique au 1^{er} semestre 2020
- Une baisse de 4,3% sur 1 an pour la zone euro.

B) Au niveau national

Une croissance qui devrait chuter de 10,3% en 2020.

Un impact sur les finances publiques avec une diminution de l'épargne brute des collectivités locales.

C) Au niveau intercommunal

- L'application des contraintes réglementaires
 - Le plan climat air énergie territorial (PCAET)
 - La compétence mobilité
 - Le règlement général de la protection des données
- La suppression de la TH sur les résidences principales et donc une perte de la dynamique des bases
- La réduction de moitié de la valeur locative des établissements industriels qui entraîne une réduction de la moitié de leur TFB et de leur CFE.
- La baisse de la CVAE selon l'estimation des experts

2- Les objectifs

- Limiter la hausse de la fiscalité sur le foncier bâti pour faire face aux nouvelles contraintes et à l'incertitude des recettes
- Poursuite des projets d'investissement arrêtés donc le principal est le centre des loisirs des Sigues.

3- La section de fonctionnement

Elle s'équilibre à 11 845 306€ soit +8.3%.

➤ Les dépenses

L'augmentation des dépenses provient essentiellement :

- De la prise en charge des travaux d'entretien DFCI sur la section de fonctionnement (solde 2019 + programme 2020)
- Du plan climat air énergie territorial
- De la compétence mobilité
- Des charges de personnel due à l'augmentation des missions dévolues à l'intercommunalité

➤ Les recettes

Des recettes en baisse :

- La CVAE
- La compensation part salaire taxe professionnelle

Des recettes en hausse :

- La dotation d'intercommunalité
- Le FPIC

Et pour équilibrer un produit de taxe foncière sur le bâti de **1 581 000€** soit **+811 000€**.

4- L'investissement

L'équipement qui sera réalisé en 2021 sera le centre de loisirs des Sigues.

Il n'y a pas d'emprunt prévu au BP 2021 pour financer les investissements, les emprunts ayant été réalisés en 2020, pour le centre des Sigues et la requalification des zones d'activités.

Au total, les dépenses d'équipement brut s'élèvent à **4 478 938€** et seront financés par :

- 35% de subvention
- 23% de FCTVA
- 42% d'autofinancement

5- L'endettement et la capacité de désendettement

- Au 31/12/2020 : 43€
- Au 31/12/2021 : **64€**
- Moyenne des CDC à FPU 2018 : 191 €

Au 31.12.2020, la capacité de désendettement est de **1,3 ans**.

La moyenne des GFP 2018 est de 4,6 ans.

Le taux d'endettement au 31/12/2021 s'établit à **38,4%**.

6- Les taux d'imposition

Afin d'équilibrer le BP 2021, le taux de la taxe foncière sur le bâti passe de **1,46% à 3%**.

Les autres taux sont inchangés.

- TH : 1.51%
- FB : 3%
- FNB : 7.19%
- CFE : 30.95%

7- Les effectifs

Au 01/01/2021, 37,5 agents sont comptabilisés au sein de la Communauté de Communes Cœur du Var. Ils se répartissent de la manière suivante :

- 35 titulaires dont :
 - o 8 agents de catégorie A
 - o 5 agents de catégorie B
 - o 22 agents de catégorie C

et

- 2,5 non titulaires

Les charges de personnel s'élèvent à **2 365 170€** et représentent 20.4% des dépenses réelles de fonctionnement.

Thierry BONGIORNO, 1^{er} vice-président, précise que ce n'est pas de gaieté de cœur qu'il faut augmenter le taux du foncier bâti. Cependant, c'est ce qui nous avait été exposé par Mme DARELLIS pour garantir une bonne santé financière à l'avenir.

Yannick SIMON, le Président, est d'accord sur ce point nous fait savoir le 1^{er} vice-président.

Thierry BONGIORNO, 1^{er} vice-président, donne la parole aux conseillers communautaires.

Pour **Jean-Luc LONGOUR**, vice-président, Un budget c'est des perspectives et on n'arrive pas à lire ces perspectives. Par ailleurs j'observe que 25 % de l'excédent de fonctionnement 2020 est conservé en fonctionnement pour 2021 là où il serait préférable qu'il soit affecté en investissement. L'impôt demeure la meilleure façon de prélever puis redistribuer l'argent public, s'il doit y avoir une augmentation de la fiscalité, et pour la bonne acceptation des administrés, cela doit se traduire par des investissements qui améliorent leur quotidien, surtout quand on double la taxe foncière. Or à ce jour, il n'y a pas de projet global de territoire, il n'y a pas eu de transfert de la compétence mobilité, il n'y a pas le centre aquatique. C'est la raison pour laquelle les élus communautaires du Cagnet s'abstiendront pour le vote du BP 2021 et du taux des taxes.

Thierry BONGIORNO, 1^{er} vice-président, précise que cette augmentation donnera plus de moyens pour les années à venir. Il rappelle le contexte difficile de 2020, crise sanitaire, élections retardées, mise en place de la nouvelle gouvernance retardée. En 9 à 10 mois il n'a pas été possible de se projeter. Il faut faire les choses les unes après les autres. Il y a des projets qui sortent, Varécopole, la ressourcerie, le centre de loisirs, soyons prudents.

Marie-Laurence FLOCH MALAN, Puget-Ville, donne lecture de son intervention (voir annexe au compte rendu).

Jean-Luc LONGOUR, vice-président, revendique le travail accompli par les élus communautaires durant la mandature précédente, exprimé lors du conseil communautaire du 3 mars 2020, en clôture de l'exercice, et notamment, concernant la place que devra tenir la Communauté de Communes Cœur du Var dans l'avenir.

Pour **Fernand BRUN**, vice-président, il y a parfois des périodes d'euphorie, rattrapée par la réalité. Il y a des projets, investissements pour 18 millions d'euros, il ne faut pas dire qu'il n'y a rien.

Thierry BONGIORNO, 1^{er} vice-président, rappelle que pour qu'un projet sorte de terre, il faut entre 2 et 3 ans. On aurait dû lisser dans le temps l'augmentation des taux.

Christian DAVID, vice-président, c'est le premier budget de la nouvelle mandature avec une augmentation de 200%.

En 2014, on est passé en FPU. J'étais contre cette perte de fiscalité pour les communes. La prise de décision de la commune du Cannet des Maures avec la fermeture du Balançon a entraîné une perte de recettes fiscales de Cœur du Var de 270 000€ sans que les attributions de compensation de la commune du Cannet ne bougent.

Pour Varécopole, je me suis opposé au contrat de concession avec l'AREA. Cœur du Var participe au déficit à hauteur de 3 millions d'euros soit 375 000€ à partir de 2021.

C'est une opportunité d'accueillir des entreprises sur notre territoire. Toutefois une étude fiscale sur les retombées devait être revisitée.

Il y aura des retombées financières aussi pour la commune du Cannet avec la taxe foncière. Qu'en sera-t-il de certains travaux d'eau ou d'assainissement ?

Enfin, concernant la zone d'activités de la Gare à Carnoules, elle a été abandonnée pour un déficit à l'époque de 200 000€.

Jean-Luc LONGOUR, vice-président, rappelle que toutes les décisions ont été prises en conseil communautaire toujours à la majorité parfois à l'unanimité. Concernant la zone d'activités de la gare de Carnoules, une étude dont tous les élus ont eu connaissance a démontré que le site était pollué, inondable, et inaccessible aux véhicules de plus de 19 tonnes, ce qui rendait économiquement non viable l'installation d'activités économiques. Quant à la commune de Carnoules, en compensation, elle a bénéficié de la cession par la communauté de communes, d'un terrain de 1,9 hectare au tiers du prix d'achat. Concernant la fermeture du Balançon, je rappelle que c'est une décision de justice et non de la commune et que les prétendues pertes de revenus dont je voudrais bien connaître l'origine du chiffrage, ont largement été compensées par la dynamique économique de la commune du Cannet des Maures qui a rapporté à l'intercommunalité 1,6 million d'euros. Pour Varécopole vous voulez gagner sans jouer. Carnoules, comme vient de le dire son Maire, a voté contre ce projet, comme il voté contre la FPU, comme il a voté contre le transfert de l'eau et de l'assainissement, comme il a voté contre le centre aquatique, comme il a voté contre la prise de la compétence mobilité. Varécopole apportera des recettes économiques inespérées et conséquentes à l'intercommunalité qui dépasseront largement l'investissement. Quant aux travaux d'eau et d'assainissement, si, en dehors des besoins propres à la zac, il apparaît un besoin avéré et identifié de la commune du Cannet des Maures, cette dernière interviendra dans une proportion qui restera à définir.

Dominique LAIN, membre du bureau, au sujet du complexe aquatique précise qu'il est toujours en attente de décision, mais on n'est pas au niveau des subventions attendues et espérées.

Pour **Thierry BONGIORNO**, 1^{er} vice-président, il faut penser à l'avenir, le projet du complexe aquatique même revisité ou modifié doit se faire.

Monsieur le 1^{er} Vice-Président propose au conseil communautaire :

- **D'approuver le budget primitif 2021 chapitre par chapitre en section de fonctionnement et d'investissement.**

Pour : 33	<u>VOTE</u> Contre : 0	Abstention : 7
PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE		

2.2 Fiscalité

2.2.1 Adoption des taux de fiscalité 2021 (TH, FB, FNB, CFE)

Comme évoqué lors du DOB 2021, l'équilibre du budget primitif 2021, ne peut être réalisé qu'avec une augmentation du taux de la taxe sur le foncier bâti.

Le produit supplémentaire attendu de la taxe sur le foncier bâti est de 811 000€ soit un taux de taxe sur le foncier bâti qui passe de 1,46% à 3%.

Les autres taux restent inchangés.

Les taux 2021 s'établissent ainsi :

- | | |
|--------------------------------|----------|
| - Taxe d'habitation | : 1,51% |
| - Taxe sur le foncier bâti | : 3% |
| - Taxe sur le foncier non bâti | : 7,19% |
| - CFE | : 30,95% |

Monsieur le 1^{er} Vice-Président propose au conseil communautaire :

➤ **De fixer les taux de fiscalité 2021 comme suit :**

- | | |
|--|-----------------|
| - Taxe d'habitation | : 1,51% |
| - Taxe foncière bâti | : 3% |
| - Taxe foncière non bâti | : 7,19 % |
| - Cotisation foncière des entreprises | : 30,95% |

<u>VOTE</u>		
Pour : 33	Contre : 3	Abstention : 4
PROPOSITION ADOPTEE A LA MAJORITE		

2.2.2 Fixation du montant de la taxe GEMAPI pour l'année 2021

La loi MAPTAM a créé une taxe facultative pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations destinées à financer la compétence GEMAPI. Cette taxe peut être uniquement perçue par les EPCI-FP qui se substituent à leurs communes pour l'exercice de la compétence.

Cette Taxe intitulée « taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations » est codifiée à l'article 1530 bis du code général des impôts.

L'institution de cette taxe a été votée par l'assemblée délibérante du conseil communautaire du 30 janvier 2018.

La particularité de cette taxe est que son produit doit être voté chaque année.

Calcul de la taxe GEMAPI en 2021

Le budget prévisionnel 2021 de la compétence GEMAPI s'établit ainsi :

<u>Dépenses</u>	: 513 447 €
- Charges à caractère général	: 15 650 €
- Charges de personnel	: 37 797 €
- Cotisations au syndicats mixte	: 460 000 €
<u>Recettes</u>	: 513 447 €
- Excédent 2020	: 177 000 €
- Besoin financement taxe GEMAPI	: 336 447 €

Le montant de la taxe GEMAPI pour 2021 s'établit à **336 447€**.

Monsieur le 1^{er} Vice-Président propose au conseil communautaire :

- **De fixer le produit attendu de la taxe GEMAPI pour l'année 2021 à la somme de 336 447€.**
- **D'autoriser le Président à prendre toute décision et à accomplir tout acte afférent à la mise en œuvre de cette taxe.**

Pour : 40	<u>VOTE</u> Contre : 0	Abstention : 0
PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE		

2.3 Budget annexe Valorisation des déchets

Aude LAROCHE, responsable du pôle Valorisation des déchets, présente les éléments financiers du budget annexe.

2.3.1 Adoption du compte de gestion 2020

Le compte de gestion 2020 dressé par le receveur syndical est conforme au compte administratif 2020 et n'appelle aucune réserve de sa part.

Seule une observation est à noter concernant une différence d'imputation sur deux comptes différents au 60632 et au 6068 du chapitre 11 mais qui n'impacte pas le montant total du chapitre.

Le conseil communautaire déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle pas de réserve de sa part.

Pour : 40	<u>VOTE</u> Contre : 0	Abstention : 0
PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE		

2.3.2 Adoption du compte administratif 2020

1- Les résultats 2020

Fonctionnement

	PREVU	REALISE	%
DEPENSES	9 461 043,51 €	8 402 748,02 €	88,81%
RECETTES	9 461 043,51 €	9 458 298,05 €	99,97%
	RESULTAT	1 055 550,03 €	

La section de fonctionnement dégage un résultat excédentaire de 1 055 550,03 € avec :

- Des recettes supplémentaires
 - Une bonne dynamique des bases (+2,7%)
- Des charges en baisse
 - Une période confinement avec fermeture des déchèteries et allègement des collectes
 - Des remplacements de personnels prévus au 01/01 mais effectifs seulement en juillet 2020
- Une provision pour les surcoûts de TGAP et traitement des déchets de 300 000 € non mobilisée en 2020

Investissement

	PREVU	REALISE	RAR	SOLDE
DEPENSES	3 068 140,34 €	1 693 125,48 €	330 266,91 €	2 023 392,39 €
RECETTES	3 068 140,34 €	2 376 961,95 €	0,00 €	2 376 961,95 €
	RESULTAT	683 836,47 €	-330 266,91 €	353 569,56 €

- Les restes à réaliser s'élèvent à 330 266,91 € en dépenses
- La section d'investissement dégage un résultat excédentaire de 353 569,56€.

2- L'analyse financière

➤ Les ratios

	MESURE DE L'EFFET DE CISEAU				
	2016	2017	2018	2019	2020
Recettes réelles de fonctionnement évolution en %	8 167 593	7 537 955 -7,7%	8 157 418 8,2%	8 550 910 4,8%	8 538 455 -0,1%
Dépenses Réelles de Fonctionnement évolution en %	6 344 736	6 875 470 8,4%	7 570 309 10,1%	7 716 420 1,9%	7 470 711 -3,2%
EFFET DE CISEAU en € évolution en %		-16,1%	-1,9%	2,9%	3,0%

➤ L'épargne

Ratios d'épargne	2016	2017	2018	2019	2020
Epargne brute	1 822 857	662 485	587 109	834 489	1 067 744
taux d'épargne brute	22,3%	8,8%	7,2%	9,8%	12,5%
Remboursement capital de la dette	549 486	572 592	411 712	507 030	433 494
Remboursement capital de la dette nouvelle	0	0	0	0	0
Epargne nette	1 273 371	89 893	175 397	327 459	634 250
taux d'épargne nette	15,6%	1,2%	2,2%	3,8%	1,2%

➤ L'endettement

Ratios d'endettement	2016	2017	2018	2019	2020
Encours de la dette au 31/12 (A)	3 210 951	2 693 359	2 881 647	2 374 616	1 933 741
R.R.F (B)	8 167 593	7 537 955	8 157 418	8 512 785	8 538 455
Taux d'endettement (A/B)	39,3%	35,7%	35,3%	27,9%	22,6%
Epargne brute(C)	1 822 857	662 485	587 109	834 489	1 067 744
Capacité de remboursement (A/C)	1,8	4,1	4,9	2,8	1,8

3- Les taux de TEOM

Taux TEOM 2020 = 13.69%

4- Les effectifs

En 2020, 85 agents sont budgétés sur le budget annexe des déchets de la Communauté de Communes Cœur du Var. Ils se répartissent de la manière suivante :

- 63 titulaires
 - 3 agents de catégorie A
 - 2 agents de catégorie B
 - 58 agents de catégorie C
- 22 non titulaires

Thierry BONGIORNO, 1^{er} vice-président, s'étant retiré de la salle, Marjorie VIORT, vice-présidente propose au conseil communautaire :

➤ **D'adopter le compte administratif pour l'exercice 2020.**

Pour : 40	VOTE Contre : 0	Abstention : 0
PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE		

2.3.3 Affectation du résultat de fonctionnement 2020

Monsieur le 1^{er} Vice-Président propose au conseil communautaire :

- D'affecter 670 870.53 € € sur la section de fonctionnement pour provisionner les hausses prévisibles détaillées ci-après dans le document.**
- D'affecter 384 679.50 € vers la section d'investissement pour réaliser les projets.**

Pour : 40	<u>VOTE</u> Contre : 0	Abstention : 0
PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE		

2.3.4 Adoption du budget primitif 2021

Le contexte réglementaire

- Respecter les obligations législatives et réglementaires issues notamment de :
 - La directive cadre européenne déchet ;
 - La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) ;
 - La nouvelle loi AGECE adoptée le 30/01/2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire.

Les priorités fixées sont les suivantes :

- Privilégier la prévention des déchets ;
- Respecter la hiérarchie des modes de traitement (réutilisation, recyclage, valorisation énergétique et élimination ...) ;
- Mettre en place une gestion séparée des biodéchets au plus tard le 31 décembre 2023 ;
- Réduire de 15% la quantité de déchets ménagers et assimilés produite par habitant en 2030 par rapport à 2010 ;
- Réemployer ou réutiliser 5% des tonnages de déchets ménagers d'ici 2030 ;
- Augmenter la quantité de déchets faisant l'objet d'une valorisation en orientant vers ces filières respectivement 55% en 2020 et 65% en 2025 des déchets non dangereux non inertes (mise en œuvre notamment d'une meilleure valorisation des emballages)
- Diminuer de 50% par rapport à 2010 les quantités de déchets mis en décharge à l'horizon 2025 ...

Le contexte intercommunal

Des résultats toujours très encourageants :

- - **35% d'ordures ménagères enfouies par rapport à 2010**
 - **259** kg/hab/an (région SUD : **378** kg/hab/an)
- + **75% d'emballages et de verre triés par rapport à 2010**
 - **29** kg/hab/an pour le verre (région SUD : **22,5** kg/hab/an)
 - **65** kg/hab/an pour les emballages – papier (région SUD : **35,5** kg/hab/an)

La proposition de BP 2021 englobe les points détaillés ci-dessous.

Pour les marchés / prestations / régie :

- Une revalorisation des coûts des marchés (environ + 3%).
- Une TVA passant de 10 % à 5,5% pour toutes les opérations liées aux prestations de collecte séparée, de collecte en déchèterie, de tri et de valorisation matière des déchets des ménages
- Des exutoires incertains pour les ordures ménagères résiduelles avec des coûts de traitement aléatoires et des forts risques d'augmentation.
- La reprise de la collecte en régie des colonnes emballages et verre depuis novembre 2019, impliquant une diminution des coûts des prestations de service et une augmentation des frais de personnels, carburants, entretien de matériels.
- Une baisse des rachats matière notamment papiers et cartons.
- Une obligation d'un tri à la source des bio-déchets dès 2023 pour tous les administrés et entreprises.

Pour le personnel :

- La prise en compte des indemnités de rupture pour tous les CDD inférieurs à 1 an (10% de la rémunération brute totale).
- La prise en compte du Glissement Vieillesse Technicité (1,5%).
- La régularisation des cotisations pôle emploi non réglées depuis 2018 (+ 70 000 €).
- La suppression de la collecte les jours fériés.

Pour les recettes

- Augmentation des bases de TEOM estimée à 0,7% : revalorisation forfaitaire (0,2%) + évolution physique des bases (construction / travaux).
- Diminution de la redevance spéciale (baisse des fréquences + sortie d'entreprises du dispositif RS avec les nouvelles conditions du contrat).
- Des subventions en augmentation: DREAL (déchets verts) + Ademe (composteurs partagés + économie circulaire) + CITEO (points tri)

Les objectifs

- Augmenter le taux de TEOM d'une manière ajustée et proportionnelle à la hausse.
- Limiter l'essentiel des investissements aux besoins courants et aux projets déjà inscrits les années précédentes. Seuls 3 nouveaux projets sont présentés, représentant moins de 10% du montant total des investissements.
- Prendre en compte la hausse de TGAP et de la part mutualisée du SIVED-NG.
- Engager la collectivité dans une démarche de tri des bio-déchets avec :
 - La distribution de 200 poulaillers ;
 - L'aménagement de 33 sites de compostage partagé ;
 - Le déploiement de 3 000 composteurs individuels.
- Orienter et renforcer toutes les actions du pôle Préservation de l'Environnement dans une démarche d'économie circulaire pour réduire au maximum les tonnages enfouis.

La section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre à **9 466 249,00 €** contre **9 389 843,51 €** en 2020, soit une augmentation globale de **0.81 %**.

➤ Les dépenses

Sur cette section, notons que des économies ont été réalisées pour un montant 104 300 € notamment sur le carburant, pièces mécaniques, prestation de tri.

Des dépenses à la hausse sont également constatées pour un montant de 234 800 € (Produits de traitement + vêtement liés à la crise sanitaire, matériels de prévention, honoraires ...)

Les dépenses de personnels augmentent également avec la prise en compte de la GVT, des indemnités de rupture, de la régularisation des cotisations pôle emploi.

➤ Les recettes

Elles sont relativement stables dans leur structure avec **82%** issus de recettes fiscales (TEOM) et **10 %** de la vente de produits.

L'investissement

La section d'investissement s'équilibre à **2 393 266.91 €** contre **2 882 070,02 €** en 2020, soit une diminution globale de **16.96%**.

Les investissements courants s'élèvent à **725 000 €**.

La continuité des projets inscrits les années précédentes dont notamment la ressourcerie et les points tri représente un budget de **901 000 €** et les nouveaux investissements s'élèvent à **124 000 €** (aménagement sur l'écosite + déploiement d'une collecte expérimentale de cartons + changement de l'autocom)

L'endettement et la capacité de désendettement

L'endettement par habitant s'établit ainsi :

- Au 31/12/2020 : 44.72 €
- Au 31/12/2021 : 43.01 €

La capacité de désendettement est de 1.8 ans, la moyenne des groupements à fiscalité propre en 2018 s'établit à 4,6 ans.

Le taux d'endettement au 31/12/2021 se situe à **21.3%%** contre **55%** pour les GFP moyenne 2018.

Le taux de TEOM

Pour équilibrer le budget, le produit de TEOM attendu est de **7 748 755 €**. Le taux de TEOM proposé est de **14.23%**, soit une augmentation de **3.94%%**.

Les effectifs

En 2021, 84 agents sont budgétés sur le budget annexe des déchets de la Communauté de Communes Cœur du Var. Ils se répartissent de la manière suivante :

- 65 titulaires
 - o 3 agents de catégorie A
 - o 3 agents de catégorie B
 - o 59 agents de catégorie C
- 19 non titulaires

Les charges de personnel s'élèvent à **3 233 000 €** et représentent 34 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Monsieur le 1^{er} Vice-Président propose au conseil communautaire :

- **D'approuver le budget primitif 2021 chapitre par chapitre en section de fonctionnement et d'investissement.**

Pour : 38	<u>VOTE</u> Contre : 0	Abstention : 2
PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE		

2.3.5 Adoption du taux de TEOM 2021

Thierry BONGIORNO, 1^{er} vice-président, propose de fixer le taux de TEOM à 14.23 %. Il informe l'assemblée que beaucoup de collectivités augmentent la TEOM cette année.

Jean-Michel DRAGONE, vice-président, demande à **Martine WAGNER**, Le Luc, quelles sont les raisons de ce vote contre.

Martine WAGNER, Le Luc, indique que « la question de l'augmentation risque de se poser désormais à chaque budget notamment celui de la valorisation des déchets ». Le retard du projet Technovar et la fermeture soudaine du Balançan augmentent drastiquement les coûts, mais la gestion onéreuse en régie a selon nous joué un rôle majeur. Je pense sincèrement qu'il faudra étudier le coût de cette compétence dans le cas d'une DSP, il y aurait sans doute matière à assainir le budget ».

Monsieur le 1^{er} Vice-Président propose au conseil communautaire :

- **De fixer le taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères à 14.23 % pour l'exercice 2021.**

Pour : 38	<u>VOTE</u> Contre : 2	Abstention : 0
PROPOSITION ADOPTEE A LA MAJORITE		

2.4 Budget annexe SPANC

2.4.1 Adoption du compte de gestion 2020

Le compte de gestion 2020 dressé par le receveur syndical est conforme au compte administratif 2020 et n'appelle aucune réserve ni observation de sa part.

Le conseil communautaire déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

<u>VOTE</u>		
Pour : 40	Contre : 0	Abstention : 0
PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE		

2.4.2 Adoption du compte administratif 2020

1- Les résultats 2020

SECTION D'EXPLOITATION

	PREVU	REALISE
DEPENSES	129 139,80 €	114 082,71€
RECETTES	129 139,80 €	149 748,16 €
	RESULTAT	35 665,45 €

La section d'exploitation dégage un résultat excédentaire de **35 665,45€**.

SECTION D'INVESTISSEMENT

	PREVU	REALISE	RAR	TOTAL
DEPENSES	41 300,97 €	21 488,62 €	0,00 €	21 488,62 €
RECETTES	41 300,97 €	41 844,98 €	0,00 €	41 844,98 €
	RESULTAT	20 356,36 €	0,00 €	20 356,36 €

Le réalisé dégage un résultat excédentaire de : **20 356,36 €**

Il n'y a pas de reste à réaliser 2020.

La balance globale dégage un résultat excédentaire de : **20 356,36 €**

2- Les contrôles

799 dispositifs contrôlés dont :

- 194 liés à des permis de construire
- 445 liés au contrôle périodique
- 160 liés à une vente

3- La redevance

Le montant de la redevance est resté inchangé en 2020.

		REDEVANCE 2020
F01	DOSSIER ADMINISTRATIF PC	100 €
	DOSSIER ADMINISTRATIF > 20 EH	200 €
F02	CONTRÔLE DE REALISATION	150 €
	CONTRÔLE DE REALISATION > 20 EH	300 €
F03	CONTRÔLE DE L'EXISTANT (1er contrôle)	100 €
	CONTRÔLE DE L'EXISTANT > 20 EH	200 €
F04	CONTRÔLE PERIODIQUE	100 €
	CONTRÔLE PERIODIQUE > 20EH	200 €
FO5	CONTRÔLE DIAGNOSTIC VENTE	150 €

Le montant des redevances encaissé en 2020 s'élève à **115 950€**.

4- L'investissement

En 2020, il a été procédé à l'acquisition d'un véhicule pour le service.

Monsieur le 1^{er} Vice-Président propose au conseil communautaire :

- **D'adopter le compte administratif pour l'exercice 2020.**

Pour : 38	VOTE Contre : 0	Abstention : 0
PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE		

2.4.3 Affectation du résultat de fonctionnement 2020**NOTE DE SYNTHÈSE EXPLICATIVE**

Le compte administratif 2020 dégage un résultat d'exploitation excédentaire de 35 665,45€, qu'il est proposé de garder en section d'exploitation.

Monsieur le 1^{er} Vice-Président propose au conseil communautaire :

- **De garder en section d'exploitation la totalité du résultat 2020 soit 35 665,45€.**

Pour : 40	<u>VOTE</u> Contre : 0	Abstention : 0
PROPOSITION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ		

2.4.4 Adoption du budget primitif 2021

1- La section d'exploitation

Elle s'équilibre à **118 276€** contre **129 139.80€** en 2020, soit une baisse de **8,4%**.
Les autres dépenses sont stables dans leur structure, tout comme les recettes.
L'excédent 2020 est conservé en section d'exploitation soit **35 665.45€**.

2- Les contrôles

Le nombre de contrôles prévisionnels pour 2021 est de 790 réparti comme suit :

- 190 liés à des permis de construire
- 450 liés au contrôle périodique
- 150 liés à une vente

3- La redevance

Les montants de redevance 2021 demeurent inchangés.

		REDEVANCE 2021
F01	DOSSIER ADMINISTRATIF PC	100 €
	DOSSIER ADMINISTRATIF > 20 EH	200 €
F02	CONTRÔLE DE REALISATION	150 €
	CONTRÔLE DE REALISATION > 20 EH	300 €
F03	CONTRÔLE DE L'EXISTANT (1er contrôle)	100 €
	CONTRÔLE DE L'EXISTANT > 20 EH	200 €
F04	CONTRÔLE PERIODIQUE	100 €
	CONTRÔLE PERIODIQUE > 20EH	200 €
FO5	CONTRÔLE DIAGNOSTIC VENTE	150 €

Le montant prévisionnel des redevances pour 2021 s'élève à **82 610,55€**.

4- L'investissement

Elle s'équilibre à 28 132,36€.

En dépenses, il s'agit de provision, pour équilibrer les recettes liées à l'amortissement et à l'excédent 2020.

Monsieur le 1^{er} Vice-Président propose au conseil communautaire :

- **D'approuver le budget primitif 2021 chapitre par chapitre en section d'exploitation et d'investissement pour le Service Public d'Assainissement non Collectif.**

Pour : 40	VOTE Contre : 0	Abstention : 0
PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE		

2.5 Budget annexe du Portaret

2.5.1 Adoption du compte de gestion 2020

Le compte de gestion 2020 dressé par le receveur syndical est conforme au compte administratif 2020 et n'appelle aucune réserve ni observation de sa part.

Le conseil communautaire déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le Receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Pour : 40	<u>VOTE</u> Contre : 0	Abstention : 0
PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE		

2.5.2 Adoption du compte administratif 2020

Le budget annexe du Portaret a été créé au 01.01.2018, est lié au transfert obligatoire des ZAE des communes vers les EPCI.

Ce budget annexe est géré dans le cadre réglementaire d'un budget annexe de lotissement de type M14 avec la procédure de stock intermittent c'est un budget HT à TVA assujetti

1- Les résultats 2020

Fonctionnement

	Réalisé
Dépenses	393 841,40 €
Recettes	462 982,42 €
Résultat	+69 141,02 €

Par ailleurs des travaux ont été réalisés (voirie, réseaux) pour le lot N°11. En recettes, il a été vendu le lot N°11 pour un montant de **432 300€**.

L'investissement

	Réalisé
Dépenses	615 928,20 €
Recettes	389 100,00 €
Résultat	-226 828,20 €

La caractéristique de ce type de budget c'est que le résultat s'évalue quand l'ensemble des terrains ont été vendus, et que le budget est clôturé.

La clôture du budget alors détermine :

- Un excédent ou un déficit qui est ensuite affecté au budget principal.

Thierry BONGIORNO, 1^{er} vice-président, s'étant retiré de la salle, Marjorie VIORT, vice-présidente propose au conseil communautaire :

➤ **D'adopter le compte administratif pour l'exercice 2020.**

Pour : 38	<u>VOTE</u> Contre : 0	Abstention : 0
PROPOSITION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ		

2.5.3 Adoption du budget primitif 2021

1- Le fonctionnement

La balance s'équilibre à **659 141,02€**

En dépenses il est prévu :

- Des travaux de voirie et réseaux pour **40 000€**
- Des frais accessoires pour **352 312,82€** (pour équilibrer le budget)

En recette la cession du terrain restant :

- La parcelle F1739 pour **550 000€**

2- L'investissement

La balance s'équilibre en investissement à **266 828,20€**, il s'agit des mouvements d'ordre lié au stock et la prise en compte du résultat 2020.

Monsieur le 1^{er} Vice-Président propose au conseil communautaire :

- **D'approuver le budget primitif 2021 tel que présenté ci-dessus, chapitre par chapitre en section de fonctionnement et d'investissement.**

Pour : 40	<u>VOTE</u> Contre : 0	Abstention : 0
PROPOSITION ADOPTEE A L'UNANIMITE		

3. INFORMATION

3.1 Décision du Président

DEC 2021/04 – DECISION DU PRESIDENT RELATIF AU MARCHE N° 83.073.20.24
PORTANT LOCATION, ENTRETIEN ET LAVAGE DES EPI

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H40.